

**Délibération n°2019-03-24**

Réf. Nomenclature « Actes » : 9.4

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE****Sauvegarde du Centre Hospitalier de Haute-Corrèze**

Nombre de membres du conseil	
En exercice	102
Présents	70
Pouvoirs	20
Votants	90

L'an deux mille dix-neuf, le 26 septembre à 18h00, le conseil communautaire de Haute-Corrèze Communauté, sur convocation adressée le 16 septembre 2019 et sous la présidence de monsieur Pierre Chevalier, s'est réuni à Saint-Angel.

**Philippe Exposito** est nommé secrétaire de séance.

Étaient présents mesdames et messieurs les conseillers en exercice, sauf :

- **Élus ayant donné pouvoir :**

<b>André Alanore</b>	à	Jean Stöhr	<b>Maryse Badia</b>	à	Frédérique Fraysse
<b>Marine Belle</b>	à	Guy Monnet	<b>Jean-Pierre Bodeveix</b>	à	Bernard Couzelas
<b>Jean-Marc Bodin</b>	à	Gérard Vinsot	<b>Robert Bredèche</b>	à	Philippe Roche
<b>Tony Cornelissen</b>	à	Nicole Berthon	<b>Daniel Couderc</b>	à	Gérard Arnaud
<b>Danielle Coulaud</b>	à	Michel Guitard	<b>Sandra Delibit</b>	à	Marilou Padilla-Ratelade
<b>Daniel Escurat</b>	à	Pierre Chevalier	<b>Dominique Guillaume</b>	à	Valérie Sérrurier
<b>Gilles Magrit</b>	à	Jean-Marc Michelon	<b>Dominique Miermont</b>	à	Francis Roques
<b>Daniel Poigneau</b>	à	Jean-Pierre Guitard	<b>Bernard Rouge</b>	à	Jean-François Michon
<b>Michel Saugeras</b>	à	René Lacroix	<b>Jean-Marc Sauviat</b>	à	Michel Pesteil
<b>Nelly Simandoux</b>	à	Christophe Arfeuillère	<b>Jeannine Vivier</b>	à	Nathalie Le Gall

- **Élus représentés par leur suppléant :**

Daniel Caraminot (René Lacroix) ; Cécile Martin (Valérie Lamour) ; Didier Pénéloux (Gérard Loches).

- **Élus absents et non-représentés :**

Stéphane Brindel ; Michèle Chastagner ; Guy Faugeron ; Pierre Fournet ; Baptiste Galland ; Annie Gonzalez ; Thierry Guinot ; Chantal Guivarch-Paisnel ; Bernard Maupomé ; Daniel Mazière ; Sylvie Prabonneau ; Jean-Michel Taudin.

**Délibération n°2019-03-24**

Envoyé en préfecture le 01/10/2019

Reçu en préfecture le 01/10/2019

Affiché le



ID : 019-200066744-20190926-20190303241-DE

**L**e président souhaite faire un point sur la situation actuelle de l'Hôpital d'Ussel et sur un projet de réorganisation porté par quelques médecins et par la Direction.

Il rappelle les difficultés auxquelles le Centre Hospitalier d'Ussel est confronté :

- Démographie médicale ;
- Difficulté de recrutement de praticiens hospitaliers ;
- Difficulté financière structurelle, existante dans tous les hôpitaux ;
- Niveau d'activités ;
- Niveau de tarification.

Il précise que face à cela, il ne faut absolument pas être défaitiste. Il convient de s'engager dans la concertation, avec tous les professionnels et partenaires de notre hôpital, de réfléchir et d'acter un plan d'actions concret, partagé par tous, avec une vision à long terme tant organisationnelle que financière, pour maintenir à Ussel un hôpital de services et non le voir dériver vers un hôpital de proximité.

Il est vrai que le Centre Hospitalier d'Ussel doit conforter son positionnement au sein du territoire haut corrézien par le développement de coopérations avec les établissements limousins, mais aussi avec des établissements du Puy de Dôme, comme il le fait déjà avec les centres hospitaliers du département. Cette restructuration devrait déboucher sur un réseau de soins de proximité regroupant tous les professionnels et acteurs de santé du territoire, quel que soit leur statut.

Pour autant cela ne sera pas suffisant. Il est donc important, en dehors de moyens supplémentaires qui s'avèreront indispensables, qu'en concertation avec tous, soit repensée l'organisation de l'Hôpital.

C'est dans cette optique que l'ARS, sollicitée par le Président du Conseil de Surveillance, avait proposé des groupes de travail.


Toutefois, en dehors de toute concertation digne de ce nom, et sans association du Conseil de surveillance, et de son Président, un pré-projet de réorganisation des services de Médecine et du SSR a été bâti au niveau de la direction.

Néanmoins, ce projet n'est pas partagé de la même façon par l'ensemble du personnel, non associé.

Aussi face à cette situation, le Président du Conseil de Surveillance a reçu une délégation intersyndicale du centre hospitalier pour répondre à l'urgence de la situation et pour les salariés, qui ne sont pas opposés à une réorganisation, il a également saisi l'ARS.

Il a demandé qu'une concertation très large soit organisée sur l'évolution de l'hôpital afin que tous les agents, le personnel administratif, les soignants et les non-soignants entendent les mêmes discours.

**Délibération n°2019-03-24**

Envoyé en préfecture le 01/10/2019  
 Reçu en préfecture le 01/10/2019  
 Affiché le   
 ID : 019-200066744-20190926-20190303241-DE

Ainsi le Président du Conseil de Surveillance, a déjà annoncé qu'il demandait :

- le retrait de ce projet,
- la mise en place d'une vraie concertation sur un plan d'action précis, chiffré, et avec une vision à court, moyen et long terme sur l'aspect organisationnel, financier et de service à la population.

Le Président propose à l'assemblée d'acter la démarche entreprise par le maire d'Ussel en tant que Président du Conseil de Surveillance, et demande aux élus d'y apporter un soutien unanime.

Après en avoir délibéré favorablement à l'unanimité, le conseil communautaire :

- **APPROUVE** et **SOUTIENT** la démarche du Président du Conseil de Surveillance ;
- **DEMANDE** le retrait du projet qui n'a fait l'objet d'aucune concertation ;
- **DEMANDE** la mise en œuvre d'une vraie concertation sur un plan d'action précis, chiffré, et avec une vision à court, moyen et long terme sur l'aspect organisationnel, financier et de service à la population.
- **APPROUVE, APPUIE** et **SOUTIENT** le Président du Conseil de Surveillance dans son refus de laisser inscrire à un ordre du jour d'un prochain Conseil de Surveillance tout projet qui n'aura pas fait l'objet d'une réelle concertation et abouti à une construction d'un "fonctionnement collectif" où le centre hospitalier évoluera, enfin, en synergie avec les médecins généralistes et professionnels de santé et inversement, et sur une vision à long terme.

A l'unanimité	
Votants	90
Pour	90
Contre	0
Abstention	0

Pour extrait conforme,

**Délibération certifiée exécutoire après réception de la sous-préfecture,**

**À Saint-Angel, le 26 septembre 2019**

Le président,  
Pierre Chevalier

